



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

LA JUSTICE RECHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL

Décembre 2020



**DEVENEZ
FAMILLE
D'ACCUEIL**

**POUR LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

Des témoignages vidéo pour découvrir le quotidien de familles d'accueil pour la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Linda, maman célibataire avec enfants, famille d'accueil depuis 9 ans.
Isabelle et Cyril, en couple et actifs, famille d'accueil depuis 2 ans.
Josiane et Gustave, mariés, retraités, famille d'accueil depuis 4 ans.

Retrouvez leurs témoignages [ici](#) !



www.familledaccueil-pjj.fr

SOMMAIRE

01

p.4

UNE DÉMARCHE OUVERTE À TOUS

02

p.5

UNE APPROCHE SOLIDAIRE ET HUMAINE

01

Une démarche ouverte à tous

Il n'y a pas de profil type pour devenir famille d'accueil.

«On a tous la compétence pour être famille d'accueil, il suffit d'être ouvert et humain.»

Linda, famille d'accueil depuis 9 ans

Tout le monde peut être famille d'accueil, à condition de **faire preuve de qualités relationnelles, d'écoute, d'autorité et de patience**. Les jeunes accueillis ont avant tout besoin de personnes solides et disponibles, en mesure de comprendre leur situation et de s'y adapter, tout en leur offrant un cadre rassurant.

Les profils des familles d'accueil sont donc variés : on peut être une femme ou un homme, célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, vivre dans un appartement ou une maison, en milieu rural ou urbain, etc.

Il faut **avoir un casier judiciaire vierge et une chambre** pour l'adolescent pour qu'il puisse avoir son espace privé.

Les accueils peuvent également être modulables et adaptés à vos contraintes (semaines, week-ends ou vacances scolaires uniquement).

Plus d'informations sur www.familledaccueil-pjj.fr



Cyril et Isabelle, famille d'accueil depuis 2 ans

02

Une approche solidaire et humaine

Le placement en familles d'accueil est l'une des modalités de prise en charge des jeunes confiés à la protection judiciaire de la jeunesse.

« Etre famille d'accueil c'est contribuer à une réussite. »

*Cyril et Isabelle,
famille d'accueil depuis 2 ans*

« Tout le monde a sa place dans la société, on ne peut pas fermer les portes à un jeune de 15 ans qui a commis une erreur. »

*Linda, famille d'accueil
depuis 9 ans*

« Je ne suis pas là pour juger, mais pour donner un cadre. »

*Linda, famille d'accueil
depuis 9 ans*

Pourquoi devenir famille d'accueil ?

En s'investissant dans cette démarche citoyenne, vous pouvez participer à l'action éducative de la justice, entrer en relation et tisser un lien de confiance avec des jeunes aux situations parfois complexes et les faire progresser.



*Linda, famille d'accueil
depuis 9 ans*

Offrir un cadre de vie familial et sécurisant

Au quotidien, une famille d'accueil accueille temporairement des jeunes ayant commis une infraction : elle les **accompagne, participe à leur éducation et à leur insertion, en leur offrant un cadre.**

« Je ne suis pas là pour juger, mais pour donner un cadre [...] Etre famille d'accueil, c'est contribuer à une réussite », affirme Linda, famille d'accueil pour la PJJ depuis neuf ans. *« Nous aidons des jeunes qui n'ont pas eu le meilleur début de vie qui soit »,* indiquent Cyril et Isabelle, famille d'accueil depuis deux ans.

Ce mode de prise en charge peut convenir à certains mineurs qui ont besoin d'un cadre rassurant, sûr, mais différent de leur environnement social ou familial. Les familles d'accueil permettent aux jeunes de prendre de la distance et de reprendre certaines habitudes de vie.

Comment devenir famille d'accueil ?

Il suffit aux candidats de contacter l'établissement le plus proche de chez eux.

Plus d'informations sur www.familledaccueil-pjj.fr

*« Nous, on est comme
une deuxième famille. »*

*Josiane et Gustave,
famille d'accueil depuis 4 ans*

Se rencontrer et aller au-delà des préjugés

Ce mode de prise en charge donne lieu à de vraies rencontres et à la création de liens parfois très forts. Les familles et les jeunes tissent des liens de confiance, qui peuvent perdurer pendant des années.

Etre famille d'accueil, c'est aller au-delà des préjugés. La plupart des familles d'accueil expliquent qu'elles apprennent autant aux jeunes qu'elles apprennent d'eux.

*« J'ai gardé contact avec
presque tous les jeunes
que j'ai accueillis. »*

*Linda, famille d'accueil
depuis 9 ans*

Des responsabilités

Les familles d'accueil s'engagent par une convention avec l'établissement de placement auquel le jeune a été confié. Cette convention précise leur rôle et le cadre précis de leur intervention. Elles sont amenées à collaborer régulièrement avec les éducatrices et éducateurs de la PJJ.

Pour devenir famille d'accueil, il faut savoir tenir sa juste place d'accueillant dans l'environnement du mineur, sans se substituer à sa famille.



Josiane et Gustave, famille d'accueil depuis 4 ans

Un accompagnement par la PJJ 24h/24 et 7j/7

Ce type de placement donne lieu à un accompagnement éducatif régulier et soutenu, en lien avec les différents acteurs de la prise en charge.

Les familles d'accueil sont libres de contacter l'équipe éducative, à toute heure, pour toute question et si elles ont besoin de soutien.

« Avec les autres familles d'accueil, on se connaît, on se fréquente, on déjeune parfois ensemble. »

Linda, famille d'accueil depuis 9 ans

Des échanges organisés entre familles d'accueil

Des groupes de parole sont organisés, de manière régulière, afin de favoriser le partage d'expériences entre familles d'accueil. Ces moments sont aussi l'occasion d'échanger avec l'équipe éducative, de soulever des problèmes et de réfléchir à des solutions.

Des temps d'échanges essentiels, qui peuvent prendre la forme d'ateliers, de bilans, de séquences d'informations plus classiques, ou être portés sur des thématiques précises (addictologie, scolarité, projet professionnel).



Rencontre de familles d'accueil à La Réunion

Une indemnisation des familles d'accueil

Les familles reçoivent une indemnité journalière de 40 euros par jeune. Le reste des dépenses nécessaires au jeune (transport, habillement, soins etc.) est pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

Contacts presse nationale

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Sarah ROBLET | 01 70 22 78 75 - 06 07 33 37 70 | sarah.roblet@justice.gouv.fr

Cabinet du garde des Sceaux

secretariat-presse@justice.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*